

M. McMULLEN : Jecomprends qu'il faut qu'ils mangent pour travailler ; mais je crois qu'on devrait changer le titre de l'article et l'intituler "charité."

M. FOSTER : Je ne vois pas beaucoup de charité de la part de M. Kavanagh, dans tout cela.

M. McMULLEN : Les livres saints disent que la charité doit couvrir une foule de péchés.

M. FOSTER : Oui, les livres saints disent cela.

M. McMULLEN : Alors, je voudrais des explications sur ces articles.

M. FOSTER : Les ministres ont beaucoup à faire au Conseil privé, et un ajournement de la séance pour le lunch prend beaucoup de temps. Nous avons conservé la pratique suivie par nos prédécesseurs sous ce rapport, bien que nous les imitions de loin. Comme le dit mon honorable ami (sir Richard Cartwright), la somme n'est pas extravagante. Il faut bien qu'il y ait de la moutarde et du poivre.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Ce sont des lunches strictement de tempérance, je suppose ?

M. FOSTER : Strictement de tempérance. Je n'en prends jamais d'autres.

M. McMULLEN : C'est très bien.

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable député (M. McMullen) vous donne l'absolution, dans ce cas-ci.

M. FLINT : Les dépenses imprévues du Conseil privé s'élèvent à \$12,656, et de cette somme, on prend \$7,913.99 pour les employés surnuméraires et les messagers ; c'est de beaucoup l'article le plus fort de tout le crédit. C'est une somme considérable pour des employés surnuméraires et des messagers, et il me semble qu'il vaudrait mieux les nommer employés permanents et demander un crédit régulier pour les payer.

M. FOSTER : Six de ces employés surnuméraires ont été mis sur la liste des employés permanents dans les estimations actuelles, de sorte que les dépenses imprévues seront moins élevées, l'an prochain.

Dépenses imprévues—Ministère de la Justice
—Division des pénitenciers..... \$9,000

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je vois qu'on demande une certaine somme pour le salaire du secrétaire particulier du Solliciteur général. Est-ce possible qu'il ait besoin d'un secrétaire ?

Sir JOHN THOMPSON : Oui.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Le ministre de la Justice voudrait-il nous dire quels sont les devoirs du Solliciteur général, qui nécessitent les services d'un secrétaire ?

Sir JOHN THOMPSON : Ses fonctions sont celles qui ont été expliquées lorsque la charge a été créée. Il aide à l'administration de la justice et il surveille, autant que possible, comme avocat, les procès dans lesquels le ministère est concerné. Dans beaucoup de causes, des avocats étaient déjà nommés lorsqu'il est entré en fonctions. Dans

Sir RICHARD CARTWRIGHT.

beaucoup d'autres, nous sommes obligés d'avoir un avocat qui soit sur les lieux, mais durant l'exercice écoulé, le Solliciteur général a représenté le ministère dans plusieurs causes très importantes devant la cour Suprême du Canada.

Dépenses imprévues—Secrétariat d'Etat... \$7,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Voici une somme de \$1,600 pour des employés surnuméraires. Nous votons \$43,000 pour ce ministère, qui emploie 35 personnes pour faire l'ouvrage, et je ne vois pas pourquoi elles ne feraient pas toute la besogne sans l'aide d'employés temporaires.

Sir JOHN THOMPSON : Depuis que je connais un peu ce qui se passe dans ce ministère, la coutume a toujours été de faire faire une grande partie des écritures par des employés surnuméraires. Je dois dire que le Secrétaire d'Etat actuel, depuis son entrée en fonctions, n'a pas, je crois, nommé un seul employé de plus.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Cela est possible, mais il me semble que 35 personnes doivent amplement suffire à faire l'ouvrage. Je ne crois pas que les gérants de nos grandes banques aient besoin de plus de 35 employés, et ils ont assurément autant d'ouvrage que le chef de bureau du Secrétaire d'Etat.

M. COSTIGAN : Le crédit demandé est exactement celui qui est voté depuis plusieurs années, pour payer les employés surnuméraires qui sont dans les bureaux, depuis 8 ou 10 ans, et même plus. Ce ne sont pas des employés surnuméraires dans le sens ordinaire, engagés pour deux ou trois mois ; ils font, en réalité, partie du personnel mais n'ont jamais été nommés employés permanents.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Cela n'explique rien. Ce que nous voudrions savoir, c'est pourquoi le Secrétaire d'Etat, avec 35 employés permanents dans ses bureaux, est obligé de recourir aux services d'employés surnuméraires ? C'est un mauvais système d'avoir des employés qui ont ainsi un pied en dedans et l'autre en dehors du service civil. Si on en a besoin tout le temps, il vaut mieux les mettre permanents, ou bien, on devrait nous faire connaître les raisons qui nécessitent leurs services. Le personnel permanent de l'honorable ministre est de 35 employés, auxquels on paie \$43,000. Cela devrait être suffisant pour tout l'ouvrage du ministère.

M. COSTIGAN : L'honorable député pourrait tout aussi bien demander pourquoi je ne ferais pas aussi bien l'affaire avec 20, au lieu de 35. Il y a 35 employés permanents et ces \$1,600 sont payées à des employés qui n'ont jamais été mis sur la liste permanente, mais qui travaillent régulièrement toute l'année, depuis des années. L'honorable député demande pourquoi on ne les nomme pas employés permanents ? Les uns n'ont jamais subi d'examen ; d'autres dépassent 35 ans et, par conséquent, ne peuvent être nommés permanents, d'après l'interprétation stricte de la loi ; mais tous font partie du personnel régulier du ministère et y travaillent continuellement.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Ces \$1,600 comprennent-elles les \$1,297 qui se trouvent dans le rapport de l'Auditeur général, comme crédit supplémentaire ?